

27 Janvier 1887



Vente



Cardonnet M^r Jacques Marie Jules Simon
Clerc, notaire à la résidence de Royre, chef-lieu
de Canton, arrondissement de Bourgnan, Département de la
Creuse, en présence des témoins soussignés;

Ont comparu:

M. Joseph Marie Lanique et Dame Marie M^r Vicoth
son épouse qui il autorise, propriétaires cultivateurs demeurant
ensemble à Saint-Pardoux-Lavaud,

Et M. Auguste Lanique, marié, frère et beau
frère des sus-nommés, demeurant aussi à St-Pardoux-Lavaud,

Lesquels ont déclaré vouloir conjointement et
solidairement entre eux, sous les garanties de droit,

M. Jean Leduc, propriétaire cultivateur, demeurant
au Puy, commune de Royre, ici présent et acceptant,

Agissant, en qualité de mandataire spécial de
M. Leonard Leyraud, marié, et de Dame Marie Hedouin
son épouse, demeurant ensemble à Lyon, grande rue
St-Clair, suivant procuration, reçue le cinq
février dernier (1887), par M^r Ravier et son
collègue, notaires à Lyon, dont le brevet dûment
égalisé est annexé aux présentes après
ratures,

Tous les immeubles que led^e épouse Lanique et
M. Auguste Lanique possèdent au territoire dudit village
du Puy, commune de Royre, consistant en bâtiments,
jardins, cheuvières, terres, pâtures, bois et champs fronds,
sans aucune exception ni réserve,

Pour par l'acquéreur, faire, user et
disposer à son gré de ces immeubles et de tous qui
sont vendus avec toutes leurs avaries et appartenances, cours
d'eau, passages ordinaires et accoutumés, servitudes actives et
passives, occultes et apparentes, sauf pour l'acquéreur à
profiger des actions et se défendre des passives à ses

